

GUIDE DE L'ATHLÈTE

ÉQUIPE DU QUÉBEC 2017-18 (Critères et informations diverses)



Fédération québécoise de biathlon

(Version révisée le 19 juillet 2017)

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
1.1 Composition de la Table de concertation des entraîneurs du Québec	3
2. Programme de l'équipe du Québec en biathlon	4
2.1 Identification des athlètes reconnus	4
2.2 Modalités de gestion du programme d'identification	4
2.3 Critères d'identification des athlètes	5
2.4 Méthode de sélection	6
3. Groupes d'entraînement de l'Équipe du Québec en biathlon	7
3.1 Soutien aux athlètes	7
3.2 Demande de surclassement de groupe d'entraînement	7
3.3 Groupes d'entraînement	8
3.4 Confirmation des athlètes membres des groupes d'entraînement	10
4. Calendrier des activités et services aux athlètes	11
4.1 Calendrier des activités de l'équipe du Québec et répartition du soutien	11
4.2 Frais des camps d'entraînement	12
4.3 Services scientifiques	12
4.4 Aide à l'attribution des bourses	12
5. Coupe Québec	13
5.1 Critères d'attribution de la Coupe Québec	13
5.2 Partage lors des tranches de la Coupe Québec	14
6. Membres de l'équipe du Québec en vue des Jeux du Canada	14
6.1 Critères de sélection	14
6.2 Présélection	14
6.3 Services offerts	14
7. Représentation de l'équipe du Québec au Championnat canadien 2018	15
7.1 Éligibilité	15
7.2 Critères de sélection	15
7.3 Composition de l'équipe	16
7.4 Exceptions	16
8. Attribution des carabines de la FQB aux athlètes en développement	16
9. Autres éléments du programme	17
9.1 Soutien aux régions	17
9.2 Aide à la formation des entraîneurs	18
9.3 Modifications et circonstances imprévues	18
9.4 Appel des décisions de nomination	18
Annexe A Critères d'identification du MEES aux fédérations sportives	19
Annexe B Catégories et critères d'identification des athlètes de la FQB	20
Annexe C Liste des athlètes identifiés au MÉES	21
Annexe D Calendrier des activités de l'équipe du Québec	22

1. Introduction

Contenu

Le Guide 2017-2018 de l'équipe du Québec contient l'ensemble des informations pertinentes nécessaires aux athlètes et aux entraîneurs à qui il fournit les critères de sélection, le calendrier d'entraînement et de compétition, de même que l'ensemble des programmes et des services disponibles.

Objectif

Ce document est rédigé par le Directeur de l'excellence (DE) et le Vice-président de la haute performance (VPHP), avec la collaboration des membres de la Table de concertation des entraîneurs (TCE) de la Fédération québécoise de biathlon (FQB). Il est adopté annuellement par le conseil d'administration (CA) de la fédération. Son objectif est de rendre disponible, principalement aux entraîneurs et aux athlètes de la fédération, l'ensemble des informations indispensables à la planification des activités de biathlon au Québec.

1.1 Composition de la Table de concertation des entraîneurs du Québec

La Table de concertation des entraîneurs de la FQB est composée du VPHP de la fédération, du Directeur de l'excellence de la fédération et des entraîneurs des centres provinciaux d'entraînement de Valcartier et de l'Estrie, ainsi que de l'entraîneur-chef de chacun des clubs ayant parmi leurs activités un volet compétitif.

Idéalement, ces entraîneurs-chefs doivent être certifiés au niveau « Introduction à la compétition » du PNCE, ou supérieur, afin d'être en mesure de bien comprendre les enjeux et ainsi prendre les décisions qui s'imposent avec compétence et objectivité. Les clubs qui n'ont pas d'entraîneur ayant ces compétences pourront désigner leur entraîneur-chef pour assister aux rencontres

Les nominations se font annuellement et ne peuvent être modifiées en cours d'année, à moins d'une situation exceptionnelle contraignant l'entraîneur-chef à démissionner de son poste. Lors d'un changement d'entraîneur-chef, le club doit en informer la fédération dès que possible. Si un entraîneur-chef n'a pas la disponibilité ou ne désire pas siéger à la Table de concertation, il avisera la fédération et son club afin que celui-ci procède à la nomination d'un remplaçant.

Composition de la TCE 2017-18

VP Haute performance de la fédération	Lise Dubé Le Guellec
Directrice de l'excellence de la fédération	Sandrine Charron
Centre d'entraînement Valcartier – Entraîneurs	Martin Tremblay/Jean-Philippe Le Guellec
Club Chelsea	Amy Ford
Club Courcelette	Yohann Muylaert
Club Estrie	Érika Charron
Club La Poursuite	Guy Labranche
Club Sag-Lac	Bertrand Ouellet
Club Bois-Francs	Jeff Thibault (auditeur)
Club Laurentides	Auditeur vacant

Club Mauricie
Club Vaudreuil-Soulanges
Club Viking

Auditeur vacant
Pas de volet compétitif
Auditeur vacant

2. Programme d'identification des membres de l'équipe du Québec en biathlon

2.1 Identification des athlètes reconnus

Les catégories reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) sont la catégorie Excellence, Élite, Relève et Espoir. La Fédération québécoise de biathlon peut identifier, en fonction des orientations de l'organisme, jusqu'à 8 athlètes de catégorie Élite, 12 athlètes de catégorie Relève et des athlètes de catégorie Espoir. Pour être identifiés Excellence, les athlètes devront avoir été sélectionnés et obtenir un brevet de Biathlon Canada, approuvés par Sport Canada.

Note : Toutefois, advenant le cas où un athlète québécois atteint les critères du brevet sénior sans obtenir ce brevet, la FQB présenter une demande de reconnaissance au MÉES du Québec afin qu'il puisse obtenir le statut Excellence.

2.2 Modalités de gestion du programme d'identification

- Le VPHP est la personne responsable au sein de la FQB de la publication annuelle de la Politique de la fédération sur le processus et les outils de sélection des athlètes identifiés, des membres de l'équipe du Québec et des critères d'attribution de la Coupe Québec.
- Le VP Domestique est responsable de la mise à jour et de la publication des résultats et des pourcentages des athlètes québécois sur le circuit de la Coupe Québec. La liste sera publiée sur le site Web de la fédération avant la tenue de l'événement suivant de la Coupe Québec.
- Le VPHP supervise les efforts de concertation du Directeur de l'excellence menés principalement via les travaux de la Table de concertation des entraîneurs du Québec.
- La Table de concertation des entraîneurs du Québec se réunit chaque année, en mai, pour confirmer la liste des athlètes identifiés selon les critères de l'année antérieure. Les identifications sont effectives dès juin pour l'année courante. Une vérification sera effectuée au mois de décembre pour s'assurer que les athlètes respectent toujours les exigences d'entraînement, de même que les clauses de leur contrat d'athlète.
- Les procès-verbaux des réunions de la TCE seront distribués après chaque réunion aux entraîneurs membres de la Table, aux présidents de club ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de la FQB.
- Le VPHP rend compte au conseil d'administration des différentes recommandations issues des travaux de la Table de concertation des entraîneurs du Québec. Les recommandations sont adoptées par le conseil d'administration de la FQB et publiées formellement à même le « Guide de l'athlète ». Le Guide sera accessible pour tous sur le site Web de la FQB dès le début du mois de juin.

2.3 Critères d'identification des athlètes

Parmi les athlètes du Québec, jusqu'à 4 Hommes et 4 Femmes seront identifiés Élite et 6 Hommes et 6 Femmes Relève. Tous les Hommes et les Femmes qui atteignent les critères de performance du niveau Espoir tel que décrit à l'Annexe A seront identifiés comme tels.

Pour être identifié dans l'une ou l'autre des catégories et maintenir son identification, l'athlète doit respecter les critères suivants, ceux-ci étant classés par ordre d'importance :

1. Être membre en règle en tant qu'athlète compétitif de la FQB et d'un club québécois.
2. Signer un contrat d'athlète ainsi que le Code d'éthique de l'athlète de la FQB, le respecter tout au long de la saison et avoir acquitté ses frais d'équipe et de camp.
3. Lors du Championnat canadien, représenter le Québec (sauf lorsque l'athlète est à l'étranger pour représenter le Canada à des compétitions internationales). Les athlètes des catégories du tir à air comprimé ne participent pas à cet événement et ne sont pas assujettis à ce critère.
4. Participer aux tranches de la Coupe Québec (minimum 75 % des événements tenus, sauf dans la catégorie Espoir où 60 % seront suffisants pour les athlètes de 14 ans et moins).
5. Satisfaire aux normes de performance de sa catégorie (voir la méthode de sélection ci-dessous).

○ **Exceptions :**

- Absences, blessure ou maladie. Pour être justifiée, toute absence d'un athlète de son programme d'entraînement, d'une compétition ou du Championnat canadien, toute blessure ou maladie devra être signalée avant l'événement ou avant les épreuves au Directeur de la haute performance. Les raisons évoquées seront étudiées et jugées. Les justifications généralement acceptées sont :
 - ✦ Maladie ou blessure : si une situation se produit pendant le déroulement d'un événement, un avis médical verbal, confirmé immédiatement ou ultérieurement par voie électronique, sera accepté. Autres formes d'avis acceptés : billet écrit provenant d'un professionnel de la réadaptation en cas de blessure musculo-squelettique et/ou d'un billet médical provenant d'un professionnel de la santé accrédité.
 - ✦ Seul un cas de force majeure sera pris en considération pour bénéficier d'une exception. Par exemple, une sortie en famille, un voyage scolaire ou d'autres occasions similaires ne pourront être reconnus.
- Non-sélection. En fonction de ses orientations et de ses ressources financières, lorsque le Championnat canadien a lieu à l'extérieur de la province, il arrive que la FQB ne puisse supporter qu'un groupe restreint d'athlètes pour leur participation à cet événement. Dans ces cas, lorsque l'athlète n'est pas sélectionné pour participer à cet événement, il pourra tout de même être identifié Espoir.

- Athlètes à l'extérieur. Lorsque l'athlète est à l'extérieur de la province pour participer à des épreuves de sélection, pour représenter sa province ou son pays en biathlon ou pour participer aux Jeux du Québec en ski de fond, il sera considéré comme étant présent aux épreuves manquées utilisées pour la comptabilisation du pourcentage de présence du circuit de la Coupe Québec.
- **Sanctions :**
 - En fonction de l'étendue du manquement de l'athlète, la sanction encourue pour une ou plusieurs absences non justifiées à un ou plusieurs événements identifiés (par exemple Championnat canadien, Coupe Québec) sera, en premier lieu, la perte de son statut d'identification du MEES. La sanction pourrait aller jusqu'à une exclusion du programme.

2.4 Méthode de sélection

La méthode de calcul qui déterminera, de façon objective et quantitative, la performance globale de chaque athlète pour sa sélection au sein d'une catégorie pour la saison 2018-19 suit :

- Catégories admissibles au Championnat canadien (Garçons et Filles Séniors et catégories d'athlètes plus âgés) :
 - Les deux meilleurs résultats en pourcentage sur trois, ou trois sur quatre, obtenus au Championnat canadien 2018, seront additionnés. Ces pourcentages seront calculés à partir du résultat des 3 premiers de la catégorie, pourvu que ceux-ci soient au minimum à 90 % du premier.
 - Dans le cas où l'écart entre le premier et les athlètes suivants est grand, seuls les deux premiers ou même seul le premier de la catégorie pourraient être utilisés pour le calcul. Dès que l'écart entre les trois premiers compétiteurs s'élève à 10 %, la TCE prendra une décision d'évoquer ou non l'élimination du troisième compétiteur du calcul des pourcentages. De plus, dans ce cas-ci, la TCE pourra aussi décider d'éliminer le deuxième concurrent de ce calcul si, en plus d'un écart de 10 % entre les 3 premiers, il y a également un écart de plus de 5 % entre le premier et le deuxième compétiteur.
 - Si l'épreuve de poursuite est utilisée, le résultat normalisé servira au calcul.
 - Les athlètes s'étant qualifiés sur l'équipe nationale de leur catégorie et ayant représenté le Canada sur la scène internationale, au cours de la saison, se verront attribuer un demi-point de pourcentage additionnel sur le pointage final.
- Catégorie Garçons et Filles Juniors : étant donné que ces catégories ne participent pas au Championnat canadien et que ces athlètes ne sont habituellement pas surclassés lors des épreuves de la Coupe Québec, le calcul sera effectué de la façon suivante :
 - Seront considérés les trois meilleurs sprints sur cinq et les trois meilleurs résultats sur quatre des autres types d'épreuves du circuit de la Coupe Québec. Évidemment, si des épreuves venaient qu'à être annulées, le nombre d'épreuves pris en compte sera revu proportionnellement à la baisse.

- Seules seront retenues les épreuves permettant de comparer les athlètes d'une même catégorie.
- La Table de concertation des entraîneurs du Québec identifiera les athlètes en commençant par la catégorie Hommes et Femmes, pour se rendre graduellement vers les catégories Garçons et Filles Juniors. Selon le bassin d'athlètes de chacune des années, la TCE utilisera le tableau de l'Annexe B pour déterminer l'éligibilité de chacun des athlètes aux divers niveaux d'identification et établir la liste des athlètes par ordre de priorité. Ce processus se poursuivra jusqu'à ce que toutes les positions disponibles soient attribuées ou que tous les athlètes éligibles satisfaisant les critères de performance soient identifiés.
- La liste des athlètes identifiés par le MÉES pour la saison 2017-18 est disponible à l'Annexe C.

3. Groupes d'entraînement de l'Équipe du Québec en biathlon

Les athlètes identifiés doivent être membres de l'équipe du Québec. Ils seront répartis dans les groupes d'entraînement, en fonction de leur âge, en prenant compte des 4 considérations suivantes :

- Leur reconnaissance par le MEES.
- Le stade de développement de l'athlète selon le **Modèle de développement à long terme de l'athlète** (MDLTA), tel que suggéré par la FQB.
- Le niveau d'habileté de l'athlète selon son expérience.
- Les recommandations faites par la TCE en considérant les éléments précédents.

Les critères suivants seront utilisés par la TCE pour départager les groupes d'entraînement :

- Performance de la saison précédente.
- Ponctualité.
- Assiduité.
- Effort à l'entraînement.
- Attitude et influence positive sur l'équipe.

La section ci-dessous comprend la catégorisation des groupes d'entraînement de l'équipe du Québec.

3.1 Soutien aux athlètes

Les membres de l'équipe recevront des services d'entraînement via les deux centres provinciaux d'entraînement, lesquels sont situés à Valcartier et en Estrie, ainsi que lors des camps d'entraînement de l'équipe du Québec. Pour accéder aux services, l'athlète doit s'engager à respecter les conditions de son contrat d'athlète.

3.2 Demande de surclassement d'un athlète à un groupe d'entraînement

Toute demande de surclassement devra être acheminée par l'entraîneur-chef du club de l'athlète à la TCE au plus tard le 30 mai et comporter les points suivants :

- La demande est fondée sur des motifs pertinents et vérifiables qui justifient la demande de surclassement au groupe d'entraînement suivant.

- Les raisons de la demande sont basées sur des faits objectifs en lien avec le niveau supérieur de l'athlète par rapport à sa phase de développement dans le sport selon le MLDTA, par exemple, le niveau de développement physique de l'athlète, ses années d'expérience sportive antérieures, sa maîtrise technique, ses habiletés mentales et sociales.

NOTE: Conséquence des éléments et critères mentionnés ci-haut, l'assignation d'un athlète à un groupe d'entraînement peut différer de son niveau d'identification auprès du MÉES (voir Annexe B).

3.3 Groupes d'entraînement

○ Groupe d'entraînement Excellence (international)

L'athlète assigné au groupe d'entraînement « Excellence » répond aux critères suivants :

1. Il est reconnu de niveau Excellence par le MEES.
2. Il est breveté du P.A.A. par Biathlon Canada.
3. Il s'inscrit aux activités d'entraînement qui correspondent aux suggestions de la phase d'entraînement à la compétition ou de la phase d'entraînement à la victoire du MDLTA.

Son objectif ultime est de se qualifier pour l'équipe nationale, de participer aux Championnats du monde des catégories Benjamin, Junior ou Sénior. Le soutien à l'entraînement est offert conjointement par Biathlon Canada, l'INSQ et la FQB.

○ Groupe d'entraînement Élite (national)

L'athlète assigné au groupe d'entraînement « Élite » répond aux critères suivants :

1. Il est reconnu de niveau Relève ou Élite par le MEES.
2. Il s'inscrit aux activités d'entraînement qui correspondent aux suggestions de la phase d'entraînement à la compétition du MDLTA.

De plus, il doit s'entraîner sous la supervision d'un entraîneur de la FQB. Son objectif ultime est de se qualifier sur l'équipe nationale et de participer aux Championnats du monde des catégories Benjamin ou Junior. Il se doit également de performer lors des épreuves du circuit de compétitions nord-américain, ainsi que lors du Championnat canadien. Il doit respecter les exigences détaillées dans son contrat d'athlète.

Nom des athlètes	
Léo Grandbois	Charlotte Hamel
Jules Burnotte	
Téo Sanchez	
Zachari Bolduc	

Description des services :

Le soutien à l'entraînement sera offert à raison de 4 à 6 jours/semaine. Les athlètes auront accès à de multiples services en préparation physique, en psychologie du sport et nutrition, ainsi qu'à certains services de suivi de l'état d'entraînement. Certains de ces services pourront être offerts sur une base individuelle, selon les besoins particuliers de chacun.

Tous les athlètes reconnus au niveau Élite devront prévoir déboursier des frais d'équipe et de camps d'entraînement correspondants.

○ **Groupe d'entraînement Relève (NorAm)**

L'athlète assigné au groupe d'entraînement « Relève » répond aux critères suivants :

1. Il est reconnu de niveau Relève par le MEES. Tout athlète reconnu de niveau Espoir ayant participé au Championnat canadien peut aussi être affecté au groupe Relève.
2. Il s'inscrit aux activités d'entraînement qui correspondent aux suggestions de la phase d'entraînement à l'entraînement ou de la phase d'entraînement à la compétition du MDLTA.

De plus, il doit s'entraîner sous la supervision des entraîneurs de la FQB dans l'un des deux centres provinciaux et respecter les exigences détaillées dans le contrat d'athlète. Son objectif est de remporter des épreuves sur le circuit de compétitions de la Coupe Québec, performer lors des épreuves du circuit de compétitions nord-américain et performer lors du Championnat canadien.

Les athlètes les plus méritants, selon les critères énumérés ci-haut, peuvent recevoir une invitation au camp première neige réservé aux athlètes des groupes d'entraînement Élite et Excellence.

Nom des athlètes	
Louis Plamondon	Frédérique Pérusse
Oliver Holder	Piaper Veinotte
Jordan Russel	Pauline Grandbois
	Anne Morcet
	Vanessa Gagné
	Adrianna Émond

Note : les athlètes des catégories Benjamin et supérieurs ayant représenté le Québec au Championnat canadien de l'année courante feront automatiquement partie du groupe d'entraînement du niveau « Relève », même si leur niveau de reconnaissance du MEES est inférieur.

Description des services :

Le soutien à l'entraînement sera offert à raison de 3 à 6 jours/semaine, en fonction du niveau d'implication de l'athlète. Les athlètes s'entraînant dans les centres provinciaux auront accès à

de multiples services en préparation physique, en psychologie du sport et nutrition, ainsi qu'à certains services de suivi de l'état d'entraînement. Ces services seront offerts en groupe.

Tous les athlètes devront prévoir déboursier des frais d'équipe correspondants.

○ **Groupe d'entraînement Espoir (développement)**

Ce groupe comprend tous les athlètes en début de développement dans le sport. Leur niveau d'implication correspond, au moins, aux suggestions minimales de la phase d'entraînement à l'entraînement du MDLTA. Comme ces athlètes n'ont pas nécessairement la possibilité de participer au Championnat canadien, seuls les résultats des compétitions du circuit de la Coupe Québec sont considérés. Certains athlètes seront invités au camp d'entraînement de l'équipe du Québec (première neige) et tous pourront participer aux camps d'entraînement régionaux organisés par la FQB, en collaboration avec les clubs.

Le soutien à l'entraînement hebdomadaire sera effectué par le club d'appartenance de l'athlète, en collaboration avec le personnel de la FQB. L'objectif de ce groupe est de participer aux tranches de la Coupe Québec, de performer lors du Championnat de l'est du Canada et, si applicable, lors du Championnat canadien.

Nom des athlètes	
Théo Leclerc	Jeanne Lelièvre
Cédric Wigger	Laurence Pineault
Thomas Rusnak	Geneviève Harvey
Christoph Lohmann	Alice Desaulniers
Simon Leclair	Amélia Pouliot
William Moineau	
Olivier Dumas	
Frédéric Hamel	
Maxime Ayotte	
Zachari Demers	
Alex Rivard?	

3.4 Confirmation des athlètes membres des groupes d'entraînement

Au début de novembre, la TCE sera convoquée pour faire des recommandations au VPHP de la FQB sur le maintien de chacun des athlètes de l'équipe du Québec, en fonction des critères suivants :

- Résultats obtenus lors des périodes estivale et automnale démontrant une progression de la performance à l'entraînement (monitorage, assiduité, rendement à l'entraînement).
- Résultats obtenus lors des périodes estivale et automnale démontrant une progression au niveau des exigences en matière de compétition (test, épreuve d'entraînement, compétitions).

- Engagement manifeste à un mode de vie qui favorise l'entraînement et la préparation pour le biathlon au niveau international, et la participation à celui-ci.
- Démonstration des habiletés sociales et capacité à évoluer dans un environnement d'équipe, y compris la capacité de contribuer au rendement de l'équipe et de l'améliorer.
- Prise en main et autonomie.
- Habiletés mentales de base (confiance en soi, concentration, activation, imagerie, motivation et fixation d'objectifs), ainsi que d'autres aspects pertinents jugés importants par la TCE.
- Tout au long de la saison estivale d'entraînement, l'athlète devra avoir démontré un travail engagé, soutenu et une participation exemplaire aux entraînements et activités de l'équipe du Québec.

Pour les autres événements qui font aussi partie du circuit de la Coupe Québec, les clubs devront fournir le soutien de compétition à tous leurs athlètes, incluant ceux de l'équipe du Québec.

4. Calendrier des activités et services aux athlètes

4.1 Calendrier des activités de l'équipe du Québec et répartition du soutien de compétition

○ Calendrier – Camps d'entraînement

Le calendrier prévoit trois camps d'entraînement estivaux ainsi que quatre camps d'entraînement à l'automne. Parmi ces camps, trois sont considérés comme des camps régionaux et s'adressent au groupe Espoir. Lorsqu'un camp est spécifique à un ou plusieurs groupes d'entraînement en particulier, tous les athlètes du ou des groupes concernés y sont automatiquement invités. L'athlète devra avoir signifié son intention d'y participer dans son fichier de frais d'équipe et de camp qu'il doit retourner à la direction de l'excellence par courriel avant le 10 juin. Le calendrier de ces camps est détaillé à l'Annexe D.

○ Événements nord-américains tenus à l'extérieur du Québec

Les athlètes de l'équipe qui se présenteront aux camps sont du niveau Élite reconnus par le MEES. Ces athlètes seront soutenus par le personnel de la FQB.

Les événements ciblés tenus à l'extérieur de la province sont :

- Camp de première neige à Canmore (servant aussi de camp de développement pour certains athlètes du groupe d'entraînement Relève, sur invitation seulement).
- Épreuves de sélection tenues à Whistler en vue des Championnats du monde Benjamin et Junior.

- **Championnat canadien**

Le soutien sera fourni aux athlètes sélectionnés par le personnel de l'équipe du Québec.

4.2 Frais d'équipe et de camps d'entraînement

Des frais d'inscription à l'équipe du Québec seront exigés de tous les athlètes identifiés, le montant étant établi selon les services reçus et le niveau d'identification de l'athlète. Les athlètes devront aussi déboursier une partie des frais associés à leur participation aux camps d'entraînement. La grille tarifaire apparaît sur la feuille d'inscription qui sera disponible sur le site Web de la fédération. Le Code d'éthique des athlètes et des parents devra aussi être lu et signé par chacun d'entre eux.

Le paiement par chèque pour l'inscription aux camps et à l'équipe du Québec ainsi que le code d'éthique signé devront être retournés au Directeur de l'excellence au plus tard le 1^{er} août 2017. Un montant de 50 \$ sera ajouté pour chaque période de 2 semaines de retard comme suit :

2 août au 15 août	Frais d'équipe et de camps + 50 \$
16 août au 1 ^{er} sept	Frais d'équipe et de camps + 100 \$
2 sept au 15 sept	Frais d'équipe et de camps + 150 \$
16 sept au 1 ^{er} oct	Frais d'équipe et de camps + 200 \$
2 oct au 15 oct	Frais d'équipe et de camps + 250 \$
16 oct au 1 ^{er} nov	Frais d'équipe et de camps + 300 \$
2 nov au 15 nov	Frais d'équipe et de camps + 350 \$
16 nov au 1 ^{er} déc	Frais d'équipe et de camps + 400 \$
2 déc au 15 déc	Frais d'équipe et de camps + 450 \$
16 déc au 31 déc	Frais d'équipe et de camps + 500 \$

Des frais de 75 \$ seront ajoutés pour tout chèque sans provision.

L'athlète qui ne s'est pas acquitté de ses frais d'équipe et de camp au plus tard le vendredi 5 janvier, avant la première Coupe Québec, perdra automatiquement son statut et son identification auprès de la FQB.

4.3 Services scientifiques

Les demandes de services scientifiques présentées à l'Institut national du sport du Québec, à Excellence sportive Québec-Lévis et à Excellence sportive Sherbrooke regroupent: la préparation physique, les tests en laboratoire et l'évaluation musculaire, le suivi médical et la physiothérapie, la psychologie et la nutrition. Les athlètes seront informés par leur entraîneur des moments et des lieux où ces services leur seront offerts.

4.4 Aide à l'attribution de bourses

La fédération supportera les athlètes qui le désirent dans l'élaboration de leur porte-folio et en leur fournissant des lettres de recommandation. La FQB effectuera les représentations auprès des organismes qui offrent des bourses, en plus de collaborer au programme de bourses aux athlètes de Sports-Québec. Les noms des athlètes dont la candidature à une bourse aura été soumise seront affichés sur le site Web de la fédération à la suite de la présentation des dossiers aux diverses fondations et à leur acceptation, en fonction des critères de chacune d'elles.

5. Coupe Québec

5.1 Critères d'attribution de la Coupe Québec

Seuls les athlètes membres de la FQB sont éligibles à l'attribution de la Coupe Québec. Lors des cinq tranches de la Coupe Québec, les athlètes participeront à différents types d'épreuves (vitesse, poursuite, individuelle). Pour déterminer le gagnant d'une catégorie, les quatre meilleures épreuves de vitesse et les trois meilleurs résultats des autres types d'épreuves seront additionnés en utilisant le mode de calcul indiqué dans la Politique d'organisation de la Coupe Québec de la FQB.

Si un athlète est absent lors d'un événement comportant deux épreuves autres que des épreuves de vitesse, mais participe à 80 % des épreuves de la Coupe Québec, son pointage sera calculé en considérant la moyenne des autres types de compétitions auxquels il a pris part.

Dans les catégories UIB, au minimum trois athlètes éligibles à la Coupe Québec devront y avoir participé pour que la Coupe Québec soit décernée.

Advenant le cas où une épreuve est annulée ou ne peut être tenue :

- Si l'épreuve annulée est une épreuve de vitesse, les pointages des trois meilleurs résultats aux épreuves de vitesse seront additionnés.
- S'il s'agit d'un autre type d'épreuve, le même principe sera appliqué avec les deux meilleurs résultats.

Advenant le cas où plus d'un événement est annulé :

- Le même principe de soustraction d'épreuve sera appliqué.

Advenant le cas où un athlète est à l'extérieur pour représenter le Québec à un événement canadien ou international ou aux Jeux du Québec en ski de fond, ou s'il doit participer à une compétition du championnat régional des cadets pour se qualifier lui et/ou son équipe pour participer au championnat provincial des cadets :

- La moyenne des points accumulés lors de toutes les tranches de la Coupe Québec auxquelles l'athlète a participé au cours de la saison sera calculée et servira de pointage pour la tranche à laquelle il n'aura pu participer.
- L'athlète pourra se prévaloir de ce privilège une seule fois par saison pour une tranche de la Coupe Québec (un événement comportant deux épreuves).

Advenant le cas où un athlète est malade ou blessé : voir la procédure relative dans la section des critères d'identification. Après quoi :

- La moyenne des points accumulés lors de toutes les tranches de la Coupe Québec auxquelles il a participé au cours de la saison sera calculée et servira de pointage pour la tranche à laquelle il n'aura pu participer.

- L'athlète pourra se prévaloir de ce privilège une seule fois par saison pour une tranche de la Coupe Québec (comportant au moins deux épreuves).

Note : seuls les athlètes qui en sont à leur deuxième année dans une catégorie pourront être autorisés à être surclassés sur le circuit de la Coupe Québec (ex. : Filles et Garçons Junior voulant être surclassés comme Filles et Garçons Sénior). Une demande provenant de l'entraîneur-chef du club respectif indiquant les raisons pour lesquelles l'athlète devrait être surclassé, ainsi que des faits justifiant le niveau supérieur de développement physique et technique de l'athlète en question, devra être acheminée à la TCE au moins trois semaines avant la première tranche de la Coupe Québec.

5.2 Partage lors des tranches de la Coupe Québec

Lorsque présent, le technicien en partage de la FQB aidera les techniciens en partage des clubs en effectuant les tests de glisse et en fournissant ses recommandations de partage le matin de la compétition.

6. Membres de l'équipe du Québec en vue des Jeux du Canada

6.1 Critères de sélection

Les meilleurs athlètes disponibles pour les Jeux du Canada seront sélectionnés en raison des performances mesurées durant l'année des Jeux et par le biais d'épreuves de sélection, si des positions doivent être comblées. Les critères de sélection seront publiés au mois de juin 2018. La composition de l'équipe en préparation pour les prochains Jeux du Canada, laquelle doit compter six athlètes pour chacun des sexes, sera révisée à la fin de la saison 2017-2018, en fonction des résultats des tranches de la Coupe Québec et des épreuves du Championnat canadien.

6.2 Présélection

Tout athlète du Québec sélectionné par Biathlon Canada sur l'équipe nationale de catégorie Benjamin 2018 ou 2019 fera automatiquement partie de l'équipe du Québec en préparation des Jeux du Canada.

6.3 Services offerts

À condition d'obtenir le financement de ce projet par le MÉES, les athlètes pourront participer gratuitement aux camps préparatoires de l'automne des membres de l'équipe.

Liste provisoire (sans ordre de priorité)	
Oliver Holder	Vanessa Gagné
Frédéric Hamel	Alice Desaulniers
Cédrick Wigger	Anne Morcet
Léo Grandbois	Geneviève Harvey
Jordan Russel	Frédérique Pérusse

Zachari Demers	Piaper Veinotte
Théo Leclerc	Adrianna Émond
Olivier Dumas	Pauline Grandbois

7. Représentation de l'équipe du Québec au Championnat canadien 2018

7.1 Éligibilité

- Afin de se qualifier pour représenter le Québec au Championnat canadien, l'athlète devra posséder un permis de mineur de possession d'armes à feu.

7.2 Critères de sélection

- La composition de l'équipe sera déterminée en faisant appel aux résultats des quatre premières tranches de la Coupe Québec. Lors de ces événements, les athlètes participeront à différents types d'épreuves (vitesse, poursuite, individuelle). Les trois meilleurs résultats en pourcentage aux épreuves de vitesse et les trois meilleurs résultats en pourcentage aux autres types d'épreuves seront additionnés selon le principe servant à l'identification des athlètes
- Les athlètes du Québec qui seront sélectionnés sur l'équipe nationale pour les compétitions internationales à l'hiver 2017-18 feront automatiquement partie de l'équipe du Québec. Toutefois, pour demeurer sur l'équipe, ils devront participer aux épreuves de la Coupe Québec lorsqu'ils seront à domicile. Pour obtenir une exception à cette règle, une demande devra être faite au Directeur de l'excellence qui analysera la situation.
- Si une épreuve devait ne pas être tenue, les pourcentages de 5 des 7 épreuves seront considérés de la manière suivante : si une épreuve de vitesse est annulée, les 2 meilleurs résultats en pourcentage des épreuves de vitesse sur 3 seront considérés ainsi que ceux des 3 meilleurs résultats en pourcentage des 4 autres types d'épreuves. Les épreuves considérées pour la sélection de l'équipe seront ajustées en respectant ce principe, selon le nombre et le type de compétitions qui auront été annulées.
- Absences lors des épreuves de sélection
Voir la procédure présentée à la section « Identification de l'équipe du Québec ». Si la situation évaluée par le Directeur de l'excellence justifie l'absence de l'athlète, la moyenne du pourcentage obtenu lors des autres épreuves de sélection auxquelles l'athlète aura participé sera utilisée comme résultat. Aucun pourcentage ne sera alloué à un athlète qui est disqualifié ou à qui survient un événement imprévu qui l'empêche de terminer son épreuve. L'athlète doit donc prévoir participer à l'ensemble des compétitions s'il veut optimiser ses chances d'être sélectionné.
- Liste des athlètes identifiés : publiée au cours de la semaine qui suivra la Coupe Québec 4.

7.3 Composition de l'équipe

L'équipe du Québec sera composée de :

1 Femme Sénior	1 Homme Sénior
2 Femmes Junior	2 Hommes Junior
2 Femmes Benjamin	4 Hommes Benjamin
4 Filles Sénior	6 Garçons Sénior
1 Femme Maître	1 Homme Maître

De plus, les entraîneurs qui s'impliqueront auprès de l'équipe pourront être invités à participer aux compétitions, après entente avec l'entraîneur-chef, si cela n'a aucun impact sur le soutien de compétition aux athlètes.

- Puisque le Championnat canadien 2018 aura lieu dans l'est du pays, des athlètes sanctionnés pourront venir compléter l'équipe sélectionnée. Les clubs devront soumettre à la direction de l'excellence, au cours de la semaine qui suivra la 4^e tranche de la Coupe Québec, la liste des athlètes qu'ils désirent faire sanctionner. Ces athlètes devront avoir obtenu un pourcentage moyen égal ou supérieur à 85 % lors des épreuves servant à la sélection. Le club devra être en mesure d'offrir le soutien logistique et de compétition à ces athlètes. La FQB collaborera avec le club en coordonnant ce soutien une fois sur place.
- De plus, advenant que des places soient disponibles dans les véhicules servant au transport des membres sélectionnés de la FQB, les athlètes sanctionnés pourront être invités à voyager avec l'équipe.

7.4 Exceptions

- Si une situation exceptionnelle se produit pour un athlète, la TCE pourra sélectionner ou sanctionner un athlète masculin et/ou féminin de plus ou de moins de chacune des catégories.
- Un athlète sélectionné pour participer à une tournée internationale sera sélectionné d'office sur l'équipe du Québec pour le Championnat canadien.

8. Attribution des carabines de la FQB aux athlètes en développement

Mise en contexte

Quatre carabines ont été achetées par la FQB jusqu'à maintenant grâce à un projet d'acquisition, dont deux ont été offertes par la Fondation Nordiques. Ces deux dernières seront attribuées selon les critères utilisés pour l'assignation des deux autres carabines, la priorité d'attribution de celles-ci allant aux athlètes de la région desservie par cette fondation, soit Québec et Chaudière-Appalaches.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible, l'athlète doit respecter les critères suivants :

- a. Être membre en règle de la FQB et d'un club québécois.

- b. Signer le contrat ainsi que le Code d'éthique de l'athlète de la FQB et le respecter pendant toute la saison.
- c. Participer aux épreuves de la Coupe Québec (minimum 75 % des compétitions tenues).
- d. Être identifié Espoir ou être identifié Relève depuis un an ou moins dans la catégorie Garçon ou Fille Sénior et plus (ne pas être identifié Élite ou Excellence).
- e. Avoir payé ses frais d'équipe et de camp si applicable.
- f. Ne pas avoir bénéficié du prêt d'une carabine de la FQB pour plus d'un an (l'athlète ne peut profiter d'une carabine de la FQB pour plus de 2 ans).
- g. Participer aux compétitions de la saison suivante dans une catégorie qui utilise le calibre .22.
- h. Ne pas avoir déjà en sa possession une carabine (sauf si le prêt provient de son club).
- i. Avoir suivi le cours de maniement d'armes à feu alors que son parent possède un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu.

Méthode d'attribution des carabines

Afin d'attribuer les carabines, la TCE de la FQB utilisera la liste des athlètes identifiés à l'Annexe C du Guide. Il exclura les athlètes non éligibles en utilisant les critères d'admissibilité ci-haut et attribuera les carabines aux athlètes à partir du haut de la liste.

Si aucun des 2 premiers athlètes de la liste n'habite la grande région de Québec, les 2 autres carabines devront aller automatiquement à des jeunes de cette région. Si, au contraire, les 2 premiers athlètes sont de la grande région de Québec, incluant Chaudière Appalaches, le comité continuera à descendre la liste des athlètes sans se soucier de leur région d'origine et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les carabines aient été attribuées. Si les carabines ne sont toujours pas attribuées à la fin de la liste d'identification, les athlètes non identifiés seront considérés en faisant appel aux mêmes critères que ceux utilisés pour l'identification.

Les athlètes à qui une carabine sera attribuée devront être les utilisateurs de la carabine; ils ne pourront prendre possession de la carabine pour en faire bénéficier un autre athlète.

Liste des athlètes pour 2017-18 :

- Geneviève Harvey - Adrianna Émond
- Zachari Demers - Théo Leclerc

9. Autres éléments du Programme

9.1 Soutien aux régions

Une région correspond à tout club n'ayant pas de volet compétitif. Les régions sont toutefois invitées à se joindre aux diverses activités d'entraînement (camp de développement) tenues par

l'équipe du Québec. L'expertise du personnel de l'équipe pourra ainsi être partagée avec les entraîneurs et les athlètes des clubs à qui des activités d'entraînement stimulantes seront offertes.

À la suite de l'obtention du soutien financier du MÉES pour ce projet, les clubs éligibles devront présenter une demande afin d'accéder à un montant pour aider à défrayer le transport ou l'hébergement lors de ces événements. Le club qui participe à l'activité devra aussi fournir du personnel entraîneur pour accompagner ses athlètes.

9.2 Aide à la formation des entraîneurs

Les entraîneurs qui souhaitent recevoir un soutien de la fédération dans leur développement professionnel en biathlon devront en faire la demande officielle par écrit à la direction de l'excellence. Le projet sera évalué en fonction de sa pertinence et des ressources financières disponibles à la fédération.

9.3 Modifications et circonstances imprévues

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de la FQB qui empêchent la mise en œuvre de façon équitable de ce document tel que rédigé, le VPHP fera sa recommandation au conseil d'administration, lequel aura l'entière discrétion de résoudre la situation selon son bon jugement, en tenant compte des facteurs et circonstances qu'il estimera pertinents.

9.4 Appel des décisions de nominations

Les appels internes doivent être faits par écrit à la Fédération québécoise de biathlon à l'attention du président (courriel : president@fqb.quebec) et doivent suivre la procédure de grief de la FQB en vigueur au moment des annonces de nomination et selon les délais suivants :

- Nomination de la liste des athlètes identifiées au MÉES (Annexe C) : **14 jours calendrier** suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB.
- Nomination des groupes d'entraînement de la FQB (Guide de l'athlète) : **14 jours calendrier** suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB.
- Nomination des athlètes dans l'une des catégories de l'équipe du Québec en prévision d'une activité de compétition : **48 heures** suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB.

ANNEXE A

Critères d'identification du MÉES aux fédérations sportives québécoises – Édition 2017-18

Les définitions des niveaux d'athlètes identifiés par toute fédération sportive québécoise auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) font partie des normes du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence (PSDE). Elles doivent être utilisées et véhiculées intégralement, comme suit :

1. Athlètes identifiés de niveau Excellence

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « Sénior » ou « Développement » par Sport Canada. De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au ministère, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier de l'équipe canadienne **Sénior**. En biathlon, les critères du PAA permettent l'octroi de brevet chez les 3 catégories de compétition de l'UIB, soit Sénior, Junior et Benjamin (niveau exceptionnel). Par ce biais, la FQB reconnaît donc ces trois catégories dans ses critères au niveau Excellence, par octroi du brevet de Sport Canada, et au niveau Élite par le biais des performances au Championnat canadien, sur une analyse comparative.

2. Athlètes identifiés des niveaux Élite et Relève

L'identification de ces athlètes auprès du Ministère est l'entière responsabilité de la fédération.

Élite : Athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte. Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère. Les athlètes identifiés de niveau « Élite » sont généralement ceux qui sont susceptibles de rejoindre l'équipe canadienne de 1^{er} ou de 2^e niveau (et dans certains cas, les rangs professionnels). Généralement, il n'y a qu'une seule catégorie d'âge ou de performance à ce niveau d'identification. Étant donné que la fédération nationale permet l'octroi de brevet chez les 3 catégories de compétition de l'UIB, soit Sénior, Junior et Benjamin (niveau exceptionnel), la FQB reconnaît ces trois catégories dans ses critères au niveau Élite par le biais des performances au Championnat canadien, sur une analyse comparative.

Relève : Athlètes membres d'une équipe du Québec pour le niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés « Élite ». Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère. La FQB reconnaît les catégories Junior, Benjamin et Garçons/Filles Séniors comme étant le niveau de performance inférieure menant à la catégorisation Relève par le biais des performances au Championnat canadien, sur une analyse comparative.

3. Athlètes identifiés de niveau Espoir

Toutes les fédérations dont les disciplines sont admissibles ou soutenues dans le cadre du PSDE peuvent identifier des athlètes de niveau « Espoir » auprès du Ministère, en conformité avec les normes du PSDE.

Espoir : Les athlètes de niveau « Espoir » sont identifiés à ce titre par leur fédération sportive respective à partir de la définition inscrite dans leur modèle de développement de l'athlète. Cette définition de la catégorie « Espoir » doit prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- a. Les athlètes respectent les critères des athlètes engagés dans une démarche d'excellence;
- b. Les conditions d'encadrement sont appropriées (qualifications des entraîneurs, disponibilité des installations, nature des occasions d'entraînement et de compétition) selon le modèle de développement de l'athlète.

La FQB reconnaît les catégories Benjamin, Garçons/Filles Séniors et Juniors comme étant le niveau de performance menant à la catégorisation Espoir par le biais des performances au Championnat canadien et sur le circuit de la Coupe Québec sur une analyse comparative, ainsi que la reconnaissance d'un programme Sport-études comme étant un engagement dans une démarche d'excellence.

ANNEXE B

Catégories et critères d'identification des athlètes de la FQB en ordre de priorité de sélection

Notes : Afin d'être considéré pour une identification de la FQB, l'athlète doit satisfaire les critères d'éligibilité énumérés en page 4 du Guide de l'athlète.

Un consensus majoritaire de la Table de concertation des entraîneurs sera reconnu une fois que les 2/3 des votes des représentants auront été obtenus.

Niveau d'identification	Catégories et critères d'identification des athlètes en ordre prioritaire de sélection		
Excellence	Priorité 1 Hommes et Femmes Séniors	Priorité 2 Hommes et Femmes Juniors	Priorité 3 Hommes et Femmes Benjamins
	Selon nominations de Biathlon Canada au Programme d'aide aux athlètes (PAA) approuvé par Sport Canada ou pour les athlètes Séniors non brevetés ayant rencontrés les critères de nominations à l'équipe nationale, sur approbation du MÉES		
Règle d'exception	Aucune		
Nominations	Mai 2017	Mai 2017	Mai 2017
Élite 4 places Homme 4 places Femme	Priorité 1 Hommes et Femmes Séniors	Priorité 2 Hommes et Femmes Juniors	Priorité 3 Hommes et Femmes Benjamins
	2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien obtenant 90 % ou s'étant qualifié pour le circuit UIB selon les critères de la fédération nationale	2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien obtenant 92 % ou s'étant qualifié pour le Championnat du monde junior	2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien obtenant 92 % ou s'étant qualifié pour le Championnat du monde Benjamin ou les JO de la Jeunesse
Nominations	Mai 2017	Mai 2017	Mai 2017
Relève 6 places Homme 6 places Femme	Priorité 1 Les athlètes éligibles à être identifiés Élite au-delà du quota de places disponibles. Ils seront identifiés Relève selon l'ordre de priorité Élite établi. (exclusion : catégorie Sénior)		
	Priorité 2 Hommes et Femmes Juniors	Priorité 3 Hommes et Femmes Benjamins	Priorité 4 Garçons et Filles Séniors
	2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien. obtenant 90 %	2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien, obtenant 90 %	2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien, obtenant 90 %
Nominations	Mai 2017	Mai 2017	Mai 2017
Espoir Aucun quota (voir règle d'exception)	Priorité 1 Les athlètes étant éligibles à être identifiés Relève au-delà du quota de places disponibles seront identifiés Espoir selon l'ordre de priorité Relève (exclusion : catégorie Sénior)		
	Priorité 2 Hommes et Femmes Benjamins	Priorité 3 Garçons et Filles Séniors	Priorité 4 Garçons et Filles Juniors
	2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien, obtenant 85 %	A. 2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien et obtenant 82 % et + B. Athlète surclassé 2/3 ou 3/4 épreuves à considérer lors du Championnat canadien et obtenant 80 % C. Athlète classé dans les 10 premiers de la Coupe Québec et ayant une moyenne de plus de 85% sur le circuit de la Coupe Québec selon les paramètres décrits dans le Guide de l'athlète	Athlète classé dans les 5 premiers au cumulatif de la Coupe Québec et ayant une moyenne de plus de 90 % sur le circuit de la Coupe Québec, selon les paramètres décrits dans le Guide de l'athlète
Règle d'exception	Tous les athlètes qui auront satisfait aux exigences de performance d'une des priorités indiquées ci-haut seront identifiés Espoir. Les priorités seront utilisées pour déterminer l'ordre d'identification qui servira de référence pour accéder aux groupes d'entraînement de l'équipe du Québec de biathlon		
Nominations	Mai 2017	Mai 2017	Mai 2017

ANNEXE C

Liste des athlètes identifiés au MÉES

Athlètes Excellence	
Athlètes masculins	Athlètes féminins
1. Jules Burnotte	
Athlètes Élite	
Athlètes masculins	Athlètes féminins
1. Léo Grandbois 2. Zachari Bolduc 3. Téo Sanchez	1. Frédérique Pérusse 2. Charlotte Hamel 3. 4.
Athlètes Relève	
Athlètes masculins	Athlètes féminins
1. Louis Plamondon 2. Oliver Holder 3. Jordan Russel 4. – 5. – 6. -	1. Pauline Granbois 2. Piaper Veinotte 3. Anne Morcet 4. – 5. – 6. -
Athlètes Espoir	
Athlètes masculins	Athlètes féminins
1. Olivier Dumas 2. Zachari Demers 3. Frédérique Hamel 4. Théo Leclerc 5. Cédric Wigger 6. Maxime Ayotte 7. Thomas Rusnak 8. Christoph Lohmann 9. Simon Leclair 10. William Moineau	1. Adrianna Emond 2. Alice Desaulniers 3. Vanessa Gagné 4. Geneviève Harvey 5. Amélia Pouliot 6. Jeanne Lelièvre 7. Laurence Pineault

Notes: Les athlètes sont identifiés par ordre de priorité en fonction des critères établis à l'Annexe A du Guide de l'athlète. Cet ordre sera assujéti aux décisions d'identification des athlètes Excellence (selon le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada) et à d'autres décisions ultérieures (par exemple, à la suite du départ d'un athlète du programme).

Selon les décisions à venir, la Table de concertation des entraîneurs assurera la substitution des athlètes en fonction les priorités établies à l'Annexe A, incluant les décisions sur l'application des règles d'exceptions (voir Article 2.3 – Exceptions). La situation sera réévaluée en décembre afin de s'assurer que les athlètes remplissent toujours les critères d'éligibilité.

ANNEXE D

Calendrier des camps d'entraînement de l'équipe du Québec

Date	Camp	Lieu	Groupe d'entraînement
28 juin – 2 juillet	Camp volume	Estrie	Tous
17 - 21 juillet	Camp Testival - Est du Canada	Valcartier	Groupe Élite + Relève (invités)
9 - 13 août	Camp spécifique + Champ. NorAm SR	Jericho, VT	Groupe Élite + Relève
9-10 septembre	Camp spécifique	Valcartier	Tous
21-22 octobre	Camp spécifique	Valcartier	Tous
11-12 novembre	Camp première neige	AEC	Groupe Élite + Relève (invités) + Espoir (invités)
19-26 novembre	Camp préparatoire	Canmore	Groupe Élite + Relève (invités)

Calendrier des compétitions 2017-2018

(le calendrier de la Coupe NorAm et national n'est pas final. Des changements peuvent encore leur être apportés)

Date	Événement	Lieu
8 - 10 septembre	Championnat NorAm de biathlon d'été	Canmore, AB
24 - 26 novembre	Coupe NorAm #1	Canmore, AB
16 - 17 décembre	Coupe Québec 1	Valcartier, Qc
5 - 7 janvier	Coupe NorAm #2 (sélections BJ & S)	Whistler, BC
12 - 14 janvier	Coupe NorAm #3/Coupe Québec 2	Valcartier, QC
19 - 21 janvier	Coupe NorAm #4/Coupe Québec 3	La Patrie, QC
3- 4 février	Coupe Québec 4	La Patrie QC
9 - 11 février	- Coupe NorAm #5 - Championnat provincial Cadets	Jericho, VT Valcartier, QC
16 - 18 février	Coupe NorAm #6	Lake Placid, NY
23 - 25 février	- Coupe NorAm #7 / Championnat canadien de l'Ouest (Événement test des Jeux du Canada) - Coupe Québec 4	Red Deer, AB
		Chelsea, QC
2 - 4 mars	Championnat canadien de l'Est	Brookvale, IPE
9 - 10 mars	Coupe Québec 5	Valcartier, QC
10 - 15 mars	Championnat national Cadets	Martok, NE
20 - 25 mars	Championnat canadien	Charlo, NB